



## Compromis de vente "irrégulier"

Par **karine76000**, le **17/05/2009** à **21:45**

Bonjour,

Je viens de signer un compromis de vente pour un appartement actuellement loué mais qui doit être libéré avant l'acte de vente. Le locataire a rédigé une lettre de congé pour signaler que l'appartement sera libéré le 01/09/2009, mais la lettre n'est pas datée, est-elle recevable juridiquement ? plusieurs éléments dans le compromis sont faux et ne correspondent pas aux propos du notaire lors de la réunion de signature du compromis. Dois-je me rétracter et demander la signature d'un nouveau compromis exact ?

Cordialement,  
Karine